

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT  
ET DE LA FORMATION AGRICOLES  
COOPERATIFS ET COMMUNAUTAIRES

CELLULE DES PROGRAMMES  
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE  
AND RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

AGRICULTURAL COOPERATIVE  
AND COMMUNITY EDUCATION  
AND TRAINING DIVISION

EDUCATION AND TRAINING  
PROGRAMM UNIT

## COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

N° 0000029

CRP/MINADER/SG/DEFACC/CPEF DU

15 JUL 2024

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL  
COMMUNIQUE :**

Le concours d'entrée en première année du Cycle des **Techniciens d'Agriculture (TA)** au titre de l'année académique **2024/2025**, se déroulera le **31 août 2024** :

- ✓ Pour les **Collèges Régionaux d'Agriculture (CRA)** de **BAMBILI, EBOLOWA, MAROUA** ; l'**Ecole pour la Formation des Spécialistes de la Coopération (EFSC)** de **EBOLOWA** ; les **Ecoles pour la Formation des Spécialistes du Développement Communautaire (EFSDC)** de **KUMBA** et **GUIDER** ; et les **Ecoles Techniques d'Agriculture (ETA)** de **ABONG-MBANG, BAFANG, DIBOMBARI, EBOLOWA, GAROUA, MAROUA, NKAMBE, SANGMELIMA** ; l'**Institut Supérieur d'Agriculture et de Gestion (IAO-ISAG)** d'**OBALA** ; et l'**Institut de Formation Professionnelle Agronomique de KAELE (IFPAK)** ;
- ✓ Dans les Centres ci-après : **CRA** de **BAMBILI, EBOLOWA** et **MAROUA** ; **EFSC** de **EBOLOWA** et **BAMENDA** ; **EFSDC** de **GUIDER, KUMBA** et **SANTA** ; **EFSEAR** de **KUMBA** ; **ETA** de **ABONG-MBANG, BAFANG, BAMBILI, DIBOMBARI, EBOLOWA, GAROUA, MAROUA, NKAMBE, SANGMELIMA, CIEPO (OBALA), IAO (OBALA), ISSAEER (SA'A), ISTAO (OMBESSA), ISYD (GAROUA), AGENLA ACADEMY (YAOUNDE), WALYA SUP (YAGOUA), ISMAM (NKONGSAMBA), HFIB (BUEA), ISSTAD (DOUALA), ISSTMADD (NGAOUNDERE), IFPAK (KAELE), IFP-TAN (NDIKINIMEKI)** et **EPAMO (MOKOLO)** ;
- ✓ Et dans les Centres spéciaux de **DOUALA, NGAOUNDERE** et **YAOUNDE**.

## I - OFFRE DE FORMATION

La formation pour ce cycle dure **deux (02) ans** et est sanctionnée par un **Diplôme de Technicien d'Agriculture** délivré par le MINADER.

## II - REPARTITION DES PLACES DANS LES ECOLES DE FORMATION CONCERNEES

Ecoles	Candidats	Nombre de places
• CRA de BAMBILI	Externes	65
	Internes	05
• CRA d'EBOWA	Externes	45
	Internes	05
• CRA de MAROUA	Externes	50
	Internes	05
• EFSDC de KUMBA	Externes	35
	Internes	05
• EFSDC de GUIDER	Externes	45
	Internes	05
• ETA d'ABONG-MBANG	Externes	25
	Internes	05
• ETA de BAFANG	Externes	35
	Internes	05
• ETA de DIBOMBARI	Externes	35
	Internes	05
• ETA d'EBOWA	Externes	45
	Internes	05
• ETA de GAROUA	Externes	55
	Internes	05
• ETA de MAROUA	Externes	35
	Internes	05
• ETA de NKAMBE	Externes	45
	Internes	05
• ETA de SANGMELIMA	Externes	30
	Internes	05
• EFSC d'EBOWA	Externes	45
	Internes	05
• IAO-ISAG d'OBALA	Externes	100
• IFPAK de KAELE	Externes	50

042

### III – CONDITIONS GENERALES A REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Ce concours est ouvert en session unique. Peut faire acte de candidature, toute personne de nationalité camerounaise qui remplit les conditions suivantes :

- **Candidats internes :**
  - Etre personnel du MINADER ;
  - Etre titulaire du Diplôme d'Agent Technique d'Agriculture (ATA) ;
  - Avoir une ancienneté minimale de cinq (05) années de service audit grade.
- **Candidats externes :**
  - Etre titulaire du probatoire ou tout autre diplôme équivalent attesté par les instances compétentes.

Les élèves ayant présenté les examens nationaux pour la session 2024 et étant en attente de leurs résultats peuvent faire acte de candidature, et sont autorisés à concourir sous réserve de l'obtention de leur diplôme. Ces derniers doivent fournir comme pièce justificative, le récépissé d'inscription audit examen de l'année en cours, et compléter impérativement leur dossier de candidature dès publication dudit résultat. **Leur admission définitive sera fonction de l'obtention du diplôme requis.**

Toutefois, les candidats étrangers et les candidats présentés par les entreprises, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les Organismes et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) peuvent, dans la limite des places disponibles, être admis sur étude de dossier.

Les candidats ayant des diplômes étrangers doivent produire les équivalences délivrées par les instances compétentes.

L'inscription au concours ainsi que le paiement des frais de concours se feront en ligne suivant le lien ci-après : <https://www.sms-minader.cm> et les dossiers physiques seront déposés dans les différents centres de concours, au plus tard le **23 août 2024**.

### IV – COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprendront les pièces suivantes :

- Une demande timbrée à 1500 FCFA, adressée au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, indiquant le centre d'examen et l'école choisis ;
- Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 03 mois ;
- Une photocopie certifiée conforme du diplôme exigé datant de moins de 03 mois ;
- Une attestation de présentation de l'original dudit diplôme ;
- Un certificat médical attestant que le candidat est apte à effectuer les travaux agropastoraux et ruraux ;
- 02 photos couleurs récentes 4x4 ;
- Une attestation d'ancienneté de cinq (05) ans délivrée par le supérieur hiérarchique direct pour les candidats internes ;

- Une autorisation de concourir signée par le MINADER pour les candidats internes ;
- Une lettre de parrainage pour les candidats présentés par les entreprises, CTD, Organismes et ONG ;
- Un reçu de versement des frais de concours généré automatiquement par l'application après paiement en ligne d'un montant de :
  - 20 000 (vingt mille) FCFA pour les candidats externes ;
  - 30 000 (trente mille) FCFA pour les candidats internes.
- Un reçu de versement des frais d'étude de dossier d'un montant de 35 000 (trente-cinq mille) FCFA généré automatiquement par l'application après paiement en ligne pour les candidats étrangers et les candidats présentés par les organismes ;
- Une fiche d'inscription générée automatiquement par l'application après inscription en ligne.

Les dossiers de candidatures seront déposés aux lieux ci-après :

- Les Directions des écoles du dispositif de formation du MINADER (CRA, EFSC, EFSDC, EFSEAR, ETA, CIEPO, IAO, ISSAEER, ISTAO, WALYA SUP, ISMAM NKONGSAMBA, HFIB, ISYD, AA, ISSTAD, ISSTMADD, IFPAK, IFP-TAN et EPAMO) ;
- La Division de l'Enseignement et de la Formation Agricoles, Coopératifs et Communautaires (DEFACC) du MINADER ;
- Les Délégations Régionales d'Agriculture et du Développement Rural du Littoral et de l'Adamaoua.

Les dossiers des candidats étrangers et des candidats présentés par les Organismes reçus dans les différents centres doivent être transférés à la DEFACC pour étude.

## **V – FRAIS DE FORMATION**

Les frais de formation se présentent ainsi qu'il suit :

- **CRA, ETA, EFSDC et EFSC**
  - Frais d'inscription annuels 25 000 FCFA
  - Frais de scolarité annuels
    - Candidats externes 200 000 FCFA
    - Candidats internes 300 000 FCFA
    - Candidats étrangers et candidats présentés par les Entreprises, CTD, Organismes et ONG 500 000 FCFA
  - Caution 25 000 FCFA (remboursable à la fin de la formation)
- **IAO-ISAG d'OBALA**
  - Frais d'inscription annuels 100 000 FCFA
  - Frais de scolarité annuels 200 000 FCFA

- **IFPAK de KAELE**

- Frais d'inscription annuels 25 000 FCFA
- Frais de scolarité annuels 350 000 FCFA

**VI – HORAIRES ET MODALITES DE DEROULEMENT DES EPREUVES**

Date	Nature des épreuves	Pourcentage	Durée	Horaire
31 août 2024	Connaissances Scientifiques et Techniques	75%	4h	8h - 12h
	Culture Générale	25%	3h	14h - 17h

N.B. : Note éliminatoire = 05/20

Chaque candidat doit se présenter au centre d'examen à 06 heures 30 minutes, muni des pièces suivantes :

- Le récépissé de dépôt du dossier ;
- La Carte Nationale d'Identité (CNI) ou le récépissé en cours de validité.

**VII – PROGRAMME DU CONCOURS**

Les épreuves seront du niveau de la classe de 1<sup>ère</sup> des lycées et collèges.

L'épreuve de **Connaissances Scientifiques et Techniques** portera sur les points suivants :

- Raisonnement et calcul.
- Connaissances de base en agriculture et sciences environnementales.

**La Culture Générale** portera sur les grands problèmes de développement nationaux ou internationaux de l'heure.

**VIII – PUBLICATION DES RESULTATS DU CONCOURS**

Les résultats seront publiés par voie de communiqué du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

Yaoundé, le 15 JUL 2024

**Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural**

**AMPLIATIONS :**

- MINFOPRA
- MINADER/DRH
- TOUTES LES DRADER
- TOUTS LES CENTRES DE CONCOURS
- MINCOM/RADIO/PRESSE
- AFFICHAGE/CHRONO/ARCHIVES



**Gabriel MBAIROBE**